



IFPS LISIEUX
INSTITUT DE FORMATION
DES PROFESSIONNELS
DE SANTÉ

LE TUTORAT DES ETUDIANTS EN SOINS INFIRMIERS

Formation Continue
2024

OBJECTIFS VISES :

- Maîtriser les concepts et les enjeux du référentiel de formation
- Mobiliser les fondamentaux de la pédagogie par les compétences
- Utiliser les méthodes appliquées à l'apprentissage et au tutorat
- Développer les pratiques en évaluation des compétences
- Identifier le projet de l'étudiant et sa progression d'apprentissage
- Accompagner la réalisation d'un projet en lien avec les objectifs définis
- Faire pratiquer une démarche réflexive dans un contexte de pluridisciplinarité
- Utiliser les outils du tuteur de stage en connaissant le rôle de chaque intervenant
- Se positionner en tant que tuteur : acquérir une posture de tuteur et créer une dynamique de groupe

Instruction N°DGOS/RH1/2016/330 du 4 novembre 2016 relative à la formation des tuteurs de stages paramédicaux

MOYENS PEDAGOGIQUES :

- Apports théoriques
- Démarche réflexive à partir d'études de situations
- Analyse de pratiques et analyse de pratique professionnelles
- Utilisation des outils de stage
- Pratique simulée/jeux de rôle
- Partage d'expériences

INTERVENANTS :

Aldo ADAMI - Cadre de santé formateur

Sandrine SALOMON - Cadre de santé formateur

Une attestation de validation de compétences à la fonction de tuteur de stage sera remise à chaque participant à l'issue des 4 jours de formation.

CONTENU DE LA FORMATION :

1^{er} jour de formation

- Eclairage sur les concepts et les enjeux du référentiel de formation, l'expérimentation universitaire en Basse Normandie
- Missions et rôle des acteurs, focus sur le tuteur
- Critères de qualification d'un stage
- Compétences du tuteur
- Modèles et courants pédagogiques/4 piliers de l'apprentissage

2^{ème} jour de formation

- Présentation des outils de stage
- Individualisation du tutorat de l'étudiant dans sa construction de compétences professionnelles, le parcours de stage de l'étudiant.
- Evaluer la progression de l'étudiant
- Initiation à la méthode d'analyse des pratiques professionnelles

3^{ème} jour de formation

- Retour sur expérience
- L'accueil de l'étudiant en stage (partages/échanges)
- Le bilan de mi-stage /bilan de stage, rédaction de l'appréciation de stage
- Les situations réglementaires exceptionnelles :
Le rapport circonstancié et le rapport de faits

4^{ème} jour de formation

- Retour sur expérience
- Exploitation des situations professionnelles rencontrées (échanges/partages)
- Etude d'une situation de démarche d'encadrement
- Focus sur les besoins des participants
- Bilan de la formation

Dates :

1^{ère} session :

12 mars 2024

26 mars 2024

04 juin 2024

18 juin 2024

2^{ème} session :

09 avril 2024

14 mai 2024

15 octobre 2024

10 décembre 2024

3^{ème} session :

02 avril 2024

07 mai 2024

24 septembre 2024

26 novembre 2024

Lieu :

Institut de Formation des
Professionnels de Santé (IFPS)
Centre Hospitalier Robert BISSON
4 rue Roger Aini
14100 Lisieux
Stationnement sur le parking
« Visiteurs »

Nombre de places :

Limité à 12 personnes

Public concerné :

Infirmiers Diplômés d'État
Pour toute personne ayant besoin de signaler une situation de handicap qui pourrait interférer dans l'apprentissage, merci de vous manifester auprès des formateurs.

Durée, Horaires, Restauration :

4 jours soit 28 heures.

De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Les participants ont la possibilité de déjeuner au self du Centre Hospitalier (tarif du repas : 10€50¹), dans les locaux de l'IFPS s'ils apportent leur repas, à la « cafétéria Relais H » située dans le hall du centre Hospitalier, ou encore en centre-ville.

Frais d'inscription :

600€ par personne pour les 4 jours.

Matériel à prévoir pour la formation (si possible) :

Smartphone connecté à Internet

Contacts :

Secrétariat IFPS

secretariat.ifps@ch-lisieux.fr

02.31.61.33.79



Déclaration d'existence auprès de la Préfecture de Basse-Normandie : N° 25 14 01994 14

N° de SIRET : 261 400 915 000 52 – APE : 851 A Forme juridique : Etablissement de Santé

Ne pas jeter sur la voie publique

¹ : voir les modalités de paiement avec le secrétariat de l'IFPS avant le 1^{er} jour de la session de formation